



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 3 FÉVRIER 2025, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSÉ.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance
Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

M. Stéphane Racine assiste à la séance par visioconférence.

Rés. #25-30
Adoption de l'ordre du jour
Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour modifié par l'ajout du point 3.3 Requête à la Sépaq.

Rés. #25-31
Taux de taxe
Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal fixe les taux de taxe foncière pour 2025 comme suit :

Taux par 100 \$ d'évaluation :

- Taux de taxe foncière résiduelle : 0.6470
- Taux de taxe foncière non résidentielle : 1.1474
- Taux de taxe foncière - agricole : 0.6470
- Taux de taxe foncière - industrielle : 1.1474
- Taux de taxe - terrain vague desservi : 0.7950

Rés. #25-32
Accord sur l'utilisation de terrain entre Station MSA et la Municipalité
Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;
Que le conseil municipal autorise la mairessé, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis, à signer tout accord sur l'utilisation de terrains entre la Station Mont-Sainte-Anne Inc. et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour l'année 2025 afin d'offrir de nombreuses activités à ses citoyens.

Rés. #25-33
Requête à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Considérant l'annonce du 17 décembre dernier, par le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Jonatan Julien, prévoyant que le pourtour du Mont-Sainte-Anne revienne sous le giron de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);

Considérant que la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) devra en confier l'exploitation à un tier;

Considérant que la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a mentionné être prête à travailler avec la communauté;



No de résolution
ou annotation

Considérant que les élus municipaux ainsi les citoyens se posent des questions qui demeurent jusqu'à présent sans réponse;

Considérant le devoir de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de représenter l'ensemble de ses citoyens;

Considérant que la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) tiendra un conseil d'administration le 5 février prochain;

Considérant que l'annonce de la reprise du pourtour par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) représente une opportunité de revoir le modèle opératoire actuel;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal demande à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

- De connaître ses intentions relatives à l'exploitation du pourtour du Mont-Sainte-Anne quant au modèle opératoire et au choix de l'exploitant;
- D'obtenir un échéancier détaillant les étapes à venir dont celle où la communauté sera appelée à contribuer;
- De nommer Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier, et Mélanie Royer-Couture, mairesse, à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges aux prochaines tables de discussions à venir;
- D'organiser une rencontre formelle de mise au point entre Mélanie Royer-Couture, mairesse, et Martin Soucy, président et directeur général de la Sépaq.

Qu'une copie de résolution soit transmise au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Jonatan Julien, à la députée de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa, au président du conseil d'administration de la Sépaq, M. Vincent Bernier, au président-directeur général de la Sépaq, M. Martin Soucy, au directeur général et greffier-trésorier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, M. Jean-François Guillot ainsi qu'à l'ensemble des villes et municipalités de la Côte-de-Beaupré.

Rés. #25-34
Adoption
règlement 24-
868 modifiant
le règlement
18-746

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Marc Magny, conseiller, à la séance du 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance.

En conséquence:

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 24-868 modifiant le règlement numéro 18-746 relatif à la gestion des déchets.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #25-35
Adoption
règlement 24-
869 modifiant
le règlement

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Vincent Villemure, conseiller, à la séance du 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance.

En conséquence:



No de résolution
ou annotation

94-315

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 24-869 modifiant le règlement numéro 94-315 établissant un tarif de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 20h07 et s'est terminée à 20h21.

Rés. #25-36
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 20h22.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier